



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 06/2023
AU CONSEIL COMMUNAL

COMPTES

2022

DÉPÔT DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL LE 24 MAI 2023
SÉANCE DE COMMISSION : LE 25 MAI 2023 (TOUTE LA JOURNÉE)
DÉPÔT DU RAPPORT DE COMMISSION AU GREFFE LE 8 JUIN 2023
VOTE DU CONSEIL COMMUNAL LE 21 JUIN 2023

St-Sulpice, le 8 mai 2023

COMPTES 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles 93 lettres c) à g) de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC), ainsi qu'aux articles 32ss du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCCom), la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes communaux de l'année 2022.

La Municipalité a adopté les comptes communaux 2022 dans sa séance du 24 avril 2023. Elle a validé leur présentation dans ce préavis lors de sa séance du 8 mai 2023.

2. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Comptes de fonctionnement par palier (milliers de CHF)	2022 Budget Amendé	2022 Comptes
Total revenus de fonctionnement	36'431	34'777
Total charges de fonctionnement	-37'650	-36'125
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-1'219	-1'348
Dissolution de Fonds de réserves	-115	-17
Imputations internes	-1'565	-1'635
Imputations internes	1'565	1'635
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE	- 1'334	-1'365
Amortissement patrimoine administratif	876	931
Attribution aux réserves affectées	522	693
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	64	258
Recettes d'investissements		274
Dépenses d'investissements	-5'340	-798
SOLDE FINANCIER	- 5'276	- 266

Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 36'124'982.83.

Le **solde de fonctionnement** affiche une perte de CHF 1'348'454.38. Et le **solde de fonctionnement épuré**, le résultat le plus important pour juger de la santé financière d'une commune, présente une perte de CHF 1'365'108.68.

La **marge d'autofinancement** est légèrement positive, à hauteur de CHF 258'359.20. Elle reste néanmoins très éloignée du CHF 1'000'000 nécessaire en moyenne annuelle pour rembourser dans les délais l'emprunt contracté lors de la construction du Collège et, a fortiori, pour financer de futurs investissements. Equivalente

à moins de 1% des revenus courants de la Commune, elle reste aussi très en dessous des recommandations du Canton qui considère mauvaise toute valeur inférieure à 3% (voir ses rapports annuels « sur les finances communales vaudoises »).

Réduite des dépenses nettes d'investissements de CHF 523'497.00, la marge d'autofinancement conduit à un **solde financier** négatif de CHF 265'137.80 quand bien même les dépenses d'investissement ont été beaucoup plus faibles que prévu au cours de l'exercice.

Les comptes de l'exercice 2022 sont en ligne avec le budget en ce qui concerne le solde de fonctionnement et la marge d'autofinancement. Cela est dû aux économies substantielles réalisées sur la plupart des rubriques et, en particulier, sur la péréquation intercommunale et la facture sociale. Ces économies ont compensé l'important manque à gagner (de quelque CHF 1'500'000) qui a résulté du refus de la population d'accepter la hausse du taux d'imposition votée par le Conseil communal sur proposition de la Municipalité.

Les revenus attendus de la hausse du taux d'imposition étaient supérieurs à la perte subie. Leur concrétisation aurait donc permis au solde de fonctionnement de la Commune de clore sur un léger bénéfice et non sur une perte conséquente.

Principaux écarts entre le budget et les comptes

Le tableau ci-dessous liste les principaux écarts existants, en positif ou en négatif, entre le budget 2022 et les comptes 2022. Les montants indiqués représentent les résultats nets (charges et revenus) des rubriques concernées.

Montants (en milliers de Frs)		
Motif		
-	-1'219	Excédent de charges selon Budget
+	28	Ecart positif sur les frais du conseil communal et Municipalité
+	36	Ecart positif sur les frais du personnel et de l'administration
+	40	Ecart positif sur les manifestations
-	-9	Ecart négatif sur le sport
-	-210	Ecart négatif sur les transports publics
+	55	Ecart positif sur l'informatique
-	-2'102	Ecart négatif sur les revenus d'impôts (net des frais)
+	169	Ecart positif sur les domaines et bâtiments
+	40	Ecart positif camps scolaire et colonies
+	83	Ecart positif Travaux
+	71	Ecart positif Enseignement primaire
+	131	Ecart positif Enseignement secondaire
+	982	Ecart positif Péréquation et facture sociale (net)
+	163	Ecart positif sur la police et contrôle des habitants
+	11	Ecart positif sur la Défense contre incendie et la protection civile
+	322	Ecart positif Service social Communal et intercommunal
+	61	Autres écarts positifs nets par rapport au budget 2022
-	-1'348	Excédent de charges selon Comptes

Dans la rubrique Service social Communal et Intercommunal, le poste AJESOL quote-part accueil garderie représente à lui seul CHF + 257'255.31

Impôts

Le montant total des recettes fiscales s'élève à CHF 24'620'806.72. Il présente un écart négatif de CHF 2'035'193.28 par rapport au budget. Ce résultat s'explique par des impôts structurels surévalués dans le budget et des impôts aléatoires moins élevés que d'habitude.

Pour rappel, cette surévaluation des impôts structurels est due au fait que le budget a été établi sur la base des taux proposés par la Municipalité dans le préavis sur l'arrêté d'imposition du 13 septembre 2021. Ces taux, votés par le Conseil communal, étaient de 57 pour les impôts directs et de 1.2 ‰ pour l'impôt foncier. Le référendum lancé quelques mois plus tard contre l'arrêté d'imposition a ramené ces taux à leurs valeurs antérieures, à savoir 55 et 0,8 ‰.

Les écarts négatifs sur les impôts structurels sont dus dans une moindre mesure à des ajustements rétroactifs opérés par l'Administration cantonale des impôts. Ces ajustements ont eu une série d'effets comme la récupération de frais et d'intérêts de retard.

Les autres frais décomptés par le Canton (office d'impôt, taxation et honoraires divers) s'élèvent à CHF 481'975.04 soit un écart négatif au budget de CHF 66'975.04. Ces frais ne sont pas prévisibles.

Au chapitre des impôts aléatoires le montant de l'impôt sur les successions a été particulièrement bas en 2022, avec CHF 54'740.80 contre CHF 1'216'225.40 en 2021, année où, à l'inverse, il avait été particulièrement élevé.

Péréquations (verticale et horizontale)

La charge de péréquation totale 2022 est inférieure de CHF 981'902.00 au budget selon les données du décompte provisoire remis par le Canton le 16 mars 2023.

Cet écart résulte autant de la péréquation horizontale (entre communes) que de la péréquation verticale (la facture sociale partagée avec le Canton).

Le total des charges péréquatives de 2022 (y compris les suppléments 2021), basé sur le décompte provisoire, s'élève à CHF 14'638'098.00 et représente 59.45% des revenus fiscaux (contre 57.04% en 2021). Cette somme représente une charge de CHF 2'903.00 par habitant, comme en 2021 (sic).

	2020	2021	2022 Provisoire	2022 Budget
<u>Participation à la cohésion sociale</u>	8'833'090	8'810'029	8'594'706	9'245'000
Supplément exercice précédent	-8'818	-5'988	6'010	
<u>Péréquation horizontale</u>	6'019'581	5'632'719	6'099'780	6'375'000
Péréquation directe rétrocession	-1'765'178	-1'787'396	-1'910'383	-1'840'000
Péréquation directe alimentation	7'784'759	7'420'115	8'010'163	8'215'000
Supplément exercice précédent	80'929	-186'591	-62'398	
	14'924'782	14'250'169	14'638'098	15'620'000

Charges du personnel

Les charges du personnel ont été bien maîtrisées puisque le total du poste montre un écart positif de CHF 87'532.00 par rapport au budget.

Toutes les charges pour autorités et personnel s'élèvent à CHF 5'646'694.00. Ce montant inclut les rémunérations du personnel, de la Municipalité, du Conseil communal, les charges sociales et les autres frais du personnel. Les coûts du personnel sont répartis dans les divers centres de coûts pour tenir compte de l'utilisation effective des ressources et en tenant également compte d'impératifs de confidentialité.

3. BILAN

BILAN (en milliers de CHF)	2022	2021
ACTIF	40'717	41'529
Disponibilités	3'683	4'968
Débiteurs et comptes courants	8'899	7'567
Placements du patrimoine financier	4'170	4'163
Actifs transitoires	1'018	1'493
Investissements du patrimoine administratif	22'724	23'129
Prêts et capitaux de dotations	183	183
Avances aux financements spéciaux	40	26
PASSIF	-40'717	-41'529
Engagements courants	-908	-1'529
Emprunts à moyen et long terme	-12'000	-12'000
Passifs transitoires	-681	-211
Financements spéciaux et fonds de réserve	-27'066	-27'726
Capital	-62	-62

Réduction des liquidités

La réduction des disponibilités (liquidités) par rapport à 2021 est principalement due à l'augmentation du compte débiteur auprès de l'administration cantonale des impôts (+ CHF 1.1 Mio) et au paiement des créanciers (+ CHF 0.6 Mio).

Engagements courants

Les engagements courants représentent principalement les factures fournisseurs impayées en fin d'année.

Investissements dans le patrimoine administratif

Variation des investissements	CHF
Investissements début exercice	23'128'922
Investissements payés net	523'499
Amortissements par compte de résultat	-890'327
Amortissements par réserves	-40'591
Investissements fin exercice	22'721'503

Le total des dépenses d'investissement s'élève à CHF 797'749.00. Ce montant est réduit de CHF 274'252.00 représentant l'ensemble des subventions reçues. Elles concernent toutes la Garderie des Pâquis.

Parmi ces dernières, un montant de CHF 15'739.00 a été obtenu pour l'installation de panneaux solaires sur le toit du bâtiment.

En outre, dans le cadre de l'implémentation de la Garderie, des subventions d'aide au démarrage ont été attribuées par l'Office fédéral des Assurances Sociales (OFAS) et par la Fondation pour l'Aide à la Jeunesse (Faje). Le total des aides prises en compte est de CHF 720'795.00 réparties sur 3 années. CHF 478'512.60 ont été portés en réduction du coût de la construction (CHF 220'000. -- en 2021 et CHF 258'512.60 en 2022). Le solde soit CHF 241'982.40 est attribué au réseau Ajesol.

L'achat de la parcelle n°187, selon le préavis n°13/18, a été comptabilisé dans le patrimoine administratif pour un montant de CHF 2'801'000.00. Aucun amortissement n'a été effectué pour le moment. Un reclassement dans le patrimoine financier pourra être envisagé par la suite en fonction des décisions qui seront prises pour son affectation.

Réserves et provisions

La Municipalité propose d'attribuer le solde (négatif) du compte de fonctionnement de CHF 1'352'584.91 au Fonds de réserve générale, qui passe ainsi de CHF 2'326'843.95 au 31 décembre 2021 à CHF 974'259.04 au 31 décembre 2022.

Variation des réserves et du croie	CHF
Réserves début exercice	27'726'302
Résultat	-1'348'454
Amortissements contre réserves libres	-2'432
Fonds affectés	692'550
Réserves fin exercice	27'067'965

État de la dette communale

Un emprunt auprès du fonds de pension de la Poste de CHF 12'000'000.00 a été conclu en 2015 pour une échéance de 20 ans au taux de 1.14%. Il convient de rappeler que cet emprunt n'a pas encore commencé à être remboursé. Toute chose étant égale par ailleurs, la commune aurait besoin d'une marge d'autofinancement largement positive pour consacrer CHF 1'000'000.00 par année sur les 12 prochaines années pour rembourser cet emprunt à la date prévue.

4. ORGANE DE RÉVISION

Pour le 10^{ème} exercice consécutif, la fiduciaire Fidinter SA, à Lausanne, a procédé au contrôle du compte de fonctionnement et du bilan du 11 au 13 avril 2022. Sur la base de cet examen, elle n'a pas relevé de faits qui lui laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

5. CONCLUSIONS

La rigueur appliquée à l'exercice budgétaire 2022 ainsi qu'à la gestion courante de l'administration permettent de présenter dans les comptes des charges sensiblement inférieures (-1,5 million) à celles prévues dans le budget. L'exercice a été cependant sérieusement péjoré par le manque de recettes fiscales consécutif au refus de la hausse du taux d'imposition exprimé en référendum par la population.

Ces résultats continuent de mettre en évidence une situation structurelle difficile. Les revenus couvrent à peine les charges et la marge d'autofinancement ne permet pas de couvrir les investissements. Cette situation conduit à une réduction des moyens financiers à disposition avec pour conséquence une très grande difficulté à terme de rembourser les emprunts existants et d'investir sans contracter de nouveaux emprunts.

Les moyens financiers actuels ont permis de faire face aux engagements de gestion courante ainsi qu'aux dépenses d'investissement. À court terme, ils permettent de couvrir le même type de dépenses prévues pour 2023. Néanmoins, la situation au-delà de la fin de l'année devient problématique si nous voulons tenir nos engagements. Les retards en termes d'investissements d'infrastructures communales indispensables à la collectivité devront de toute façon un jour être rattrapés.

Pour faire face à cette situation, la Municipalité a imaginé un « plan B » basé sur une meilleure rentabilisation des biens immobiliers de la Commune, notamment celle de deux grandes parcelles situées de part et d'autre du chemin du Pâqueret. Le projet, qui en est encore à sa phase initiale, attend d'être soumis au Conseil communal.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE :

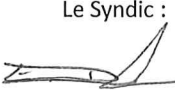
- vu le préavis municipal n°06/2023 ;
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


DÉCIDE


- d'accepter les comptes 2022, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2022, tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière de l'année 2022.

Adopté par la Municipalité en séance du 8 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  E. Dubuis

La Secrétaire :  M. Fournier



Délégué municipal : M. Etienne Dubuis

Annexe : Comptes 2022